



Guéret, le 23 janvier 2017

## Communiqué de presse

### Ouverture de la chasse au grand gibier

Le Préfet de la Creuse rappelle que certaines zones du département sont actuellement touchées par des dégâts aux cultures ou aux biens domestiques provoqués par les sangliers. Ceux-ci sont présents en grand nombre dans le département. Des plantations forestières sont également attaquées par les chevreuils ou les cerfs.

Il rappelle également à tous les chasseurs que par arrêté du 9 août 2016, la chasse au grand gibier est ouverte **jusqu'au dimanche 26 février au soir**. Aucune restriction réglementaire ne peut prévaloir sur l'arrêté préfectoral qui fixe cette date, et toute association communale ou toute chasse privée est en droit de chasser jusqu'à cette date.

Il tient ainsi à sensibiliser tous les chasseurs du département sur la nécessité de gérer les populations de grands gibiers de telle façon que les dégâts qu'ils provoquent soient limités. Le maintien de cet équilibre est un devoir des responsables cynégétiques.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre totalement à profit les périodes d'ouverture de la chasse pour exercer une régulation des populations, sans s'obliger à des fermetures anticipées qui interdisent toute bonne gestion.

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfet de la Creuse



Préfet 23